



Convention du 28 janvier 1981 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel

RS 0.235.1; RO 2002 2847

Champ d'application le 4 novembre 2019, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Argentine*	25 février 2019 A	1 ^{er} juin 2019
Cabo Verde*	19 juin 2018 A	1 ^{er} octobre 2018
Maroc	28 mai 2019 A	1 ^{er} septembre 2019
Mexique*	29 juin 2018 A	1 ^{er} octobre 2018
Royaume-Uni*		
Gibraltar	1 ^{er} novembre 2019	1 ^{er} novembre 2019
Tunisie*	18 juillet 2017 A	1 ^{er} novembre 2017

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet du Conseil de l'Europe: <http://conventions.coe.int> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2002 2847, 2004 4133, 2006 2115, 2009 3193, 2012 617, 2013 2075 et 2016 3499.
Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

